

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

DOMAINE :

Séance du Comité Syndical du 9 octobre 2018 à 18 heures 30

Ressources humaines

L'an deux mille dix-huit et le neuf octobre à dix-huit heures trente

SOUS DOMAINE :

Le Comité Syndical du SMICTOM de l'Ouest Audois

Personnels

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances

OBJET :

Présidence de Monsieur Alain CARLES

Transfert de personnel

Présents :

CARLES Alain, GALINER Alain, LOPEZ Frédéric, PRADEL Christophe, VAREILLE Marie-Jeanne, YUS Joseph, ANDRIEU Francis, BROSSE Christian, JUIN Denis, DE PRADIER D'AGRAIN Armand, MARCOS Juan Carlos, TOURNIER Guy, BROUSSE Michel, BRUNEL Christophe, CALMETTES Didier, CASSAN Renée, DELRIEU Jean-Pierre, CALMONT Régis, RIOU Daniel, VIDAL Pierre, TANNEAU Gilles.

Le nombre de
conseillers en service
est de 35

Rendue exécutoire

Convocation du
Comité en date du :

Absents remplacés :

Guilhem Evelyne remplacée par Chabert Christine

28 septembre 2018

Absents excusés :

ANDRIEU Catherine, CAZENAVE Serge, ROBERT Richard, GIESE Peter, DARFEUILLE Jérôme, DANJOU Jacques, ROUQUET Alain, ALRIC Didier, OURLIAC Christian, GUY Raymond, HENNEBELLE Jean-Luc, MORIN Didier.

Affichage en date
du :

28 septembre 2018

Publication de la
présente en date du :
10 octobre 2018

Secrétaire de séance :

Madame VAREILLE Marie-Jeanne.

Délibération n°

20180016

41008703

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative à la simplification de la coopération intercommunale,
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,
Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Monsieur le Président expose, le COVALDEM 11 ayant à présent la compétence de communication sur tout le territoire, nous devons procéder à la mutation du personnel affecté jusqu'à présent à la communication et sensibilisation au tri. Pour le SMICTOM de l'Ouest Audois, nous avons actuellement une ambassadrice de tri qui devra être mutée au COVALDEM 11 au 1^{er} Janvier 2019.

LE COMITE SYNDICAL

**Ouï l'exposé de Monsieur le Président
Après en avoir délibéré**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

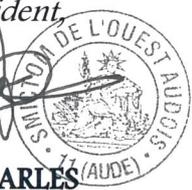
Pour extrait conforme au registre

La convocation au Comité Syndical et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du syndicat conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 avril 1884.

Fendeille, le 10 octobre 2018

Le Président

Alain CARLES



PREFECTURE DE L'AUDE
SERVICE DU COURRIER
25 OCT. 2018
11836 CARCASSONNE CEDEX 9